

Bourse Direct

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FIDORG AUDIT
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
S.A.S. au capital de € 124 000
339 713 869 R.C.S. Caen

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Normandie

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Bourse Direct

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Bourse Direct,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bourse Direct relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation figurent à l'actif du bilan pour un montant de M€ 10,5. Ce poste correspond à la détention de 8,34 % du capital de la société EASDAQ N.V pour M€ 1,5 et à la détention de 80 % du capital de la société EXOE pour M€ 9.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 1.5 et 7 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par la direction de votre société sur la base d'une évaluation multicritère, incluant une analyse des flux de trésorerie actualisés fondés sur les prévisions de la société.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres pour les besoins du test de dépréciation annuel requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique) et dans la définition des hypothèses d'actualisation.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à analyser la méthode d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés par la direction pour l'estimation de cette valeur d'utilité.</p> <p>Ainsi, notre approche d'audit a intégré les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités de chacune des sociétés, établies à partir des budgets approuvés par l'organe compétent de la société EASDAQ N.V ou entérinés lors de l'acquisition de la société EXOE ;▶ comparer les prévisions retenues pour des périodes passées avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier le processus d'estimation réalisée sous le contrôle de la direction ;▶ analyser la cohérence des agrégats constituant le taux d'actualisation établi par la direction de votre société avec des données de marché ;▶ apprécié le caractère approprié des informations figurant dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bourse Direct par votre assemblée générale du 12 février 2009 pour le cabinet FIDORG AUDIT et du 2 novembre 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet FIDORG AUDIT était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 19 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Manuel Le Roux

Bernard Heller



BOURSE DIRECT

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 13 499 844,75 euros
Siège Social : 374 rue Saint Honoré 75 001 Paris
RCS 408 790 608 Paris

BOURSE DIRECT**BILAN ACTIF**

(En euros)	Notes	31.12.2022	31.12.2021
ACTIF			
Caisse, banques centrales, C.C.P.	4	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	4	-	-
Créances sur les établissements de crédit	4	1 174 333 227	1 085 102 449
Opérations avec la clientèle	13	23 498 263	34 391 165
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	5 000 000	5 000 000
Actions et autres titres à revenu variable	6	66 690 308	107 381 878
Participations et autres titres détenus à long terme	7	10 508 504	10 472 144
Parts dans les entreprises liées			480 214
Immobilisations incorporelles	8	21 307 875	20 446 811
Immobilisations corporelles	9	2 521 928	1 959 143
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres	16.4	1 313 850	3 717 358
Comptes de négociation et de règlement	10	5 706 607	15 214 804
Autres actifs	11	10 104 042	64 649 436
Comptes de régularisation	12	2 171 185	1 838 773
TOTAL ACTIF		1 323 155 789	1 350 654 175

BILAN PASSIF

(En euros)	Notes	31.12.2022	31.12.2021
PASSIF			
Banques centrales, C.C.P.	4	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	4	53 396 034	98 362 720
Opérations avec la clientèle	13	1 154 207 824	1 125 505 864
Dettes représentées par un titre	6	5 534 776	8 004 688
Autres passifs	14	22 078 177	30 487 778
Comptes de régularisation	14	537 729	1 296 072
Comptes de négociation et de règlement	10	15 845 494	14 139 187
Provisions	15	1 754 417	1 611 846
Dettes subordonnées		-	-
CAPITAUX PROPRES	16	69 801 338	71 246 020
Capital souscrit		13 499 845	13 876 597
Primes d'émission		19 325 315	22 116 756
Réserves		1 399 032	1 399 032
Report à nouveau		30 096 611	26 532 027
Résultat de l'exercice		5 480 535	7 321 608
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 323 155 789	1 350 654 175

BOURSE DIRECT
COMPTE DE RESULTAT

<i>(En Euros)</i>	<i>Notes</i>	2022	2021
Intérêts et produits assimilés		6 185 882	3 559 757
Intérêts et charges assimilées		-386 905	-91 387
Revenus des titres à revenu variable		536 690	-
Commissions (produits)		33 431 706	40 458 508
Commissions (charges)		-5 804 248	-6 499 063
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		-16 500	-19 557
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-6 791	-6 337
Autres produits d'exploitation bancaire	<i>18</i>	2 681 848	2 434 470
Autres charges d'exploitation bancaire		-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	<i>17</i>	36 621 682	39 836 391
Charges générales d'exploitation	<i>19</i>	-27 586 715	-28 174 692
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 937 611	-1 628 889
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		7 097 356	10 032 810
Coût du risque	<i>20</i>	13 651	-32 362
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 111 007	10 000 448
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-61
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		7 111 007	10 000 387
Résultat exceptionnel	<i>21</i>	-2 683	53 494
Impôts sur les bénéfices	<i>22</i>	-1 627 789	-2 732 273
RESULTAT NET		5 480 535	7 321 608
Résultat net par action		0,10	0,14
Résultat net dilué par action		0,10	0,14

BOURSE DIRECT

Tableau des flux de trésorerie

(En euros)	31.12.2022	31.12.2021
Résultat après impôts	5 480 535	7 321 608
+/- Amortissement net des immobilisations corporelles et incorporelles	1 937 611	1 628 889
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	128 921	-96 426
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Pertes nettes / gains nets des activités d'investissement	-	-
+/- (Produits) / Moins value de cession	-	-
+/- Autres mouvements	-	-
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt ou non liés à l'activité	2 066 532	1 532 463
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-130 401 062	-101 939 724
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	39 594 862	155 983 244
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	49 436 162	-8 379 554
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs	45 058 689	-54 746 017
= Diminution / (Augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	3 688 651	-9 082 051
<u>TOTAL DES FLUX NETS DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</u>	<u>11 235 718</u>	<u>-227 980</u>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	443 854	-9 276 297
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 361 460	-3 298 661
<u>TOTAL DES FLUX NETS DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT(B)</u>	<u>-2 917 606</u>	<u>-12 574 958</u>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-3 757 025	-2 687 849
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-764 685	-495 736
<u>TOTAL DES FLUX NETS DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT(C)</u>	<u>-4 521 710</u>	<u>-3 183 585</u>
<u>Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</u>	<u>3 796 402</u>	<u>-15 986 523</u>
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u>	35 280 205	51 266 728
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u>	39 076 607	35 280 205
<u>VARIATION NETTE DE TRESORERIE</u>	<u>3 796 402</u>	<u>-15 986 522</u>

BOURSE DIRECT S.A.

ANNEXE POUR L'EXERCICE CLOS **LE 31 DECEMBRE 2022**

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France qui sont essentiellement ceux décrits ci-dessous. La société présente ses comptes dans le format requis pour les Entreprises d'Investissement (EI).

1.1 Obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement correspondant à l'objet économique de leur détention.

Chaque catégorie de portefeuille suit la règle d'évaluation suivante :

- titres de transaction : ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de six mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et des pertes, latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés dans le cadre de cession des titres, est porté au compte de résultat.
- titres de placement : ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement. Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les obligations et autres titres à revenu fixe sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées en compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés.
A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas de titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Le calcul tient compte le cas échéant des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.
- titres d'investissement : il s'agit de titres à revenu fixe que Bourse Direct a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels la société dispose de moyens lui permettant :
 - o soit de se protéger de façon permanente contre une dépréciation des titres due aux variations de taux d'intérêt au moyen d'une couverture par des instruments financiers à terme de taux d'intérêt;
 - o soit de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles globalement adossées et affectées au financement de ces titres.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

1.2 Effets publics et valeurs assimilées

Ce poste comprend les bons du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics émis en France, ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger, dès lors qu'ils sont éligibles aux interventions de la banque centrale du ou des pays où se trouve implanté l'établissement.

La valeur d'inventaire est déterminée par rapport au cours de ces bons, le jour de la clôture de l'exercice.

1.3 Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle comportent les créances vis-à-vis de sociétés liées ainsi que les créances de la clientèle. Ces créances sont enregistrées à leur valeur nominale après déduction des dépréciations économiquement nécessaires à la clôture de l'exercice.

La société applique les articles 2211-1 à 2231-5 et 2251 du Règlement ANC 2014-07 modifié par le Règlement N° 2020-10 du 22 décembre 2020 relatifs au traitement comptable du risque de crédit et distingue comptablement les encours sains des encours douteux ; lorsqu'un passage en perte est envisagé, du fait de la forte dégradation des perspectives de recouvrement, les encours douteux sont considérés comme compromis et identifiés en tant que tels.

1.4 Actions propres

Au 31 décembre 2022, Bourse Direct détient 434 800 de ses propres titres dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, soit 0,81 % de son capital social. Ces titres sont affectés à l'objectif d'annulation et ne font pas l'objet d'une dépréciation si la valeur boursière à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'acquisition.

1.5 Participations et autres titres détenus à long terme

Il s'agit de titres ou de parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Les titres et parts sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés pour les ramener à leur valeur d'inventaire à la date de clôture. La valeur d'inventaire est déterminée par le biais d'une analyse multicritères : les principaux paramètres sont les perspectives de rentabilité et la quote-part de la société dans la situation nette.

1.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, valorisées à leur coût d'acquisition ou de production, sont amorties ou dépréciées selon les critères suivants :

- les amortissements des logiciels sont calculés selon la méthode linéaire sur 3 ans ;
- les marques ne sont pas amorties.

Le fonds commercial, dont la durée d'utilisation est non limitée conformément aux critères définis dans l'article 214-1 du règlement ANC n°2014-03, est enregistré au coût d'acquisition incluant les frais d'acquisition. Il fait l'objet d'une évaluation semestrielle de sa valeur d'utilité basée sur une méthode multicritère. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur ainsi calculée est inférieure à la valeur nette comptable du fonds commercial.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de développements technologiques et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 1 à 3 ans. Une durée d'amortissement supérieure peut être appliquée pour certains biens spécifiques sur la base d'une note technique. Les logiciels produits par la société sont immobilisés sur la base de leur prix de revient, déterminé à partir des temps passés et d'un coût horaire, et des factures reçues de prestataires externes, dès lors que le projet est identifié et fait l'objet d'un cahier des charges précis. L'amortissement de ces logiciels débute dès leur mise en service, et est effectué sur la durée d'utilisation prévue, n'excédant pas 3 ans.

1.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles brutes figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité, ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, et en accord avec la législation fiscale en vigueur. Une durée d'amortissement supérieure peut être appliquée pour certains biens spécifiques sur la base d'une note technique. Ces durées sont principalement les suivantes:

	Nombre d'années
Agencements, installations des constructions	3 à 10
Installations générales	5 à 10
Matériel de bureau et informatique	2 à 5
Mobilier	5 à 10

1.8 Autres actifs

Les autres actifs sont enregistrés à leur valeur nominale, après déduction des dépréciations et des amortissements économiquement nécessaires.

1.9 Comptes de négociation et de règlement

Ce poste recouvre les comptes de négociation et de règlement qui enregistrent, au coût historique, dès la date de transfert de propriété, l'ensemble des achats et des ventes d'instruments financiers pour compte propre ou pour compte de tiers, dont les opérations de livraison et de règlement ne sont pas encore dénouées. Sur le marché au comptant français, la date de transfert de propriété est la date de négociation.

Lorsque la date de transfert de propriété est postérieure à la date de négociation, les titres sont, dans l'intervalle, inscrits au hors bilan.

Les comptes de négociation et de règlement englobent également les opérations sur titres (coupons, souscription ...) échues et non encore dénouées (cas de certaines places étrangères).

1.10 Provisions

Les provisions pour risques et pour charges, conformément aux prescriptions des articles 322-2 à 322-3 et 323 du Règlement ANC n° 2014-03, sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

1.11 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière pour les salariés de la société sont évalués en application de la méthode préférentielle. Le calcul des engagements est fondé sur la méthode actuarielle. Selon cette méthode, le montant des engagements est déterminé en calculant le montant des prestations dues à la date de départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. Sont ensuite pris en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues dans le cadre de cette évaluation sont les suivantes :

Taux d'escompte :	3,80 %
Taux de mortalité :	TH/TF 2000-2002 décalée
Taux de rotation :	de 23,04 % à 0 % de 20 ans à 55 ans pour les cadres et de 26,79 % à 0 % de 20 ans à 55 ans pour les non cadres. 0% à partir de 56 ans.
Evolution future des salaires :	3,00 %
Charges patronales :	59,8 %
Age de départ à la retraite :	De 62 à 66 ans selon l'année de naissance et le statut.

Enfin, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation. Le montant de cet engagement ainsi calculé est enregistré au passif du bilan dans le poste des provisions pour charges.

Les engagements de départ en retraite représentent 1 898 K€ au 31/12/2022 (contre 2 164 K€ au 31/12/2021). L'engagement est comptabilisé à hauteur de 1 254 K€ en provision pour risques et charges (contre 1 112 K€ au titre de l'exercice précédent) sans tenir compte des écarts actuariels et du coût des services passés historiques. Les écarts actuariels sont étalés en résultat selon la méthode du corridor. Les écarts actuariels et les coûts des services passés non comptabilisés s'élèvent à 644 K€ au 31/12/2022 contre 1 052 K€ pour l'exercice précédent. Ils sont présentés en engagements hors bilan (note 23.1 – Autres engagements donnés). En 2021, la société Bourse Direct avait procédé à l'actualisation de la table de rotation du personnel. Ce changement d'estimation avait généré une perte de 495 K€ sur le montant de l'engagement au 31/12/2021 (soit 2 164K€). Les critères de la table de rotation du personnel utilisés jusqu'alors étaient les suivants : de 72 % à 0 % de 20 ans à 55 ans pour les cadres, de 50 % à 0 % de 20 ans à 55 ans pour les non cadres et 0% à partir de 56 ans.

1.12 Reconnaissance des revenus

Les revenus d'exploitation bancaire regroupés sous la rubrique "Commissions - Produits" sont essentiellement constitués par :

- les commissions et courtages,
- les revenus du SRD et du ROR,
- les droits de garde,
- les autres services offerts à la clientèle.

Ils sont reconnus sur la base du relevé des opérations de la période écoulée fourni par l'ensemble des intermédiaires négociateurs et teneurs de comptes.

Les frais de compensation, tenue de comptes et de négociation versés à l'intermédiaire qui exécute les ordres de clients sur le marché, ainsi que la rémunération des différents intermédiaires figurent en charges d'exploitation bancaire sous la rubrique "Commissions - Charges".

Les revenus connexes aux services d'investissement, correspondant aux activités suivantes qui se situent dans le prolongement des activités de Bourse Direct sont regroupés sous la rubrique « Autres produits d'exploitation bancaire » :

- les rémunérations de comptes clients,
- les produits d'activités annexes,
- les autres produits financiers.

Les revenus de trésorerie sont reconnus sur la base du taux d'intérêt applicable à la date d'arrêté, compte tenu du fait que les placements sont maintenus jusqu'à leur échéance.

Le chiffre d'affaires est la somme des produits de commissions, des revenus connexes, des revenus de trésorerie ainsi que des gains sur opérations de portefeuille de négociation liés à l'activité clients.

1.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'entreprise.

1.14 Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net revenant à la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle. Le résultat dilué par action correspond à la division entre, au numérateur, le résultat net de la société avant dilution corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des titres d'autocontrôle.

Aucun élément dilutif n'existe au 31 décembre 2022. Cf 16.3 et 16.4.

2. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Par rapport aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables.

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

En 2022, le CAC40 a connu sa plus mauvaise performance depuis 2018, enregistrant une baisse de 9,5%. Dans ce contexte marqué par la guerre aux portes de l'Europe, la montée progressive de l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat, les volumes de capitaux traités sur le marché boursier ont enregistré une baisse par rapport à 2021. Bourse Direct a également connu une baisse du volume d'ordres traités par ses clients.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4. CAISSE, CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les comptes de banque et de caisse s'analysent comme suit :

(En euros)	Créances		Dettes	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Caisse				
Banques centrales, CCP				
Effets publics et valeurs assimilées				
Comptes ordinaires à vue	230 555 575	313 426 892	31 530	5 583 601
<i>Dont trésorerie propre</i>	<i>21 649 634</i>	<i>14 047 452</i>		
Créances et dettes à terme	943 777 652	771 675 557	53 364 504	92 779 119
<i>Dont trésorerie propre</i>	<i>12 426 973</i>	<i>16 232 753</i>		-
TOTAL	1 174 333 227	1 085 102 449	53 396 034	98 362 720

Bourse Direct place les fonds déposés par sa clientèle principalement sur des comptes à terme, dans le cadre de ses obligations réglementaires sur le cantonnement des actifs de la clientèle des entreprises d'investissement.

La trésorerie de la société, qui s'élève au 31 décembre 2022 à 39 076 607,34 euros est présentée dans cette rubrique mais également en Obligations et autres titres à revenu fixe (cf 5.).

Les dettes à terme d'un montant de 53 364 504 euros sont liées au financement des positions différées (SRD et ROR) de la clientèle de la société.

Ces créances sont mobilisables à tout moment ; les dettes ont une échéance inférieure à un an.

5. OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

Au 31 décembre 2022, Bourse Direct a placé une partie de sa trésorerie propre en bons à moyen terme négociables émis par un établissement appartenant à un grand groupe bancaire français.

(En euros)	31.12.2022	31.12.2021
BMTN	5 000 000	5 000 000
TOTAL	5 000 000	5 000 000

6. ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE ET DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE

Au 31 décembre 2022, les postes « Actions et autres titres à revenu variable » et « Dettes représentées par un titre » se composent de la façon suivante :

(En euros)	Actif		Passif	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Actions et autres titres à revenu variable (Actif) / Dettes représentées par un titre (Passif)	66 690 308	107 381 878	5 534 776	8 004 688
TOTAL	66 690 308	107 381 878	5 534 776	8 004 688

Les titres de transaction sont détenus dans le cadre de l'activité à règlement différé des clients de Bourse Direct. Au 31 décembre 2022, ce poste présente de façon décompensée les opérations selon qu'elles sont acheteuses ou vendeuses.

7. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Participation Easdaq

Au 31 décembre 2022, Bourse Direct détient un investissement total de 1 454 354 euros dans Easdaq, N.V., société non cotée établie en Belgique, soit une participation de 8,34 %.

Au 31 décembre 2022, cette participation a fait l'objet d'une évaluation multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés basée sur les prévisions de la société.

Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

Taux d'actualisation :	10,15 %
Taux de croissance à long terme :	2 %
Taux de croissance de l'activité :	selon le budget entériné par la société.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôts.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation des deux premières hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

Sur la base de cette analyse, aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2022.

Participation Exoé

En décembre 2021, Bourse avait acquis une participation majoritaire de 80 %* pour un montant de 9 m€ dans la société Exoé, table de négociation indépendante dédiée aux professionnels.

(*Après prise en compte de l'annulation de titres autodétenus)

Au 31 décembre 2022, cette participation a fait l'objet d'une évaluation multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés basée sur les prévisions de la société.

Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

Taux d'actualisation :	11,80 %
Taux de croissance à long terme :	2 %
Taux de croissance de l'activité :	selon le budget entériné par la société, lors de l'acquisition de la société.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôts.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation des deux premières hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

Sur la base de cette analyse, aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2022.

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en note 1.6, et des amortissements correspondants se présentent comme suit :

(En euros)	Valeur brute au 31.12.2021	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31.12.2022
Marques et brevets	16 769	-	-	16 769
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	21 851 289	2 116 616	-	23 967 905
Fonds commercial	14 865 311	-	-	14 865 311
Immobilisations incorporelles en cours	2 102 556	1 864 887	-1 839 331	2 128 112
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL	38 835 925	3 981 503	-1 839 331	40 978 097

(En euros)	Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2021	Dotations	Reprises	Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2022
Marques et brevets	-	-	-	-
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	18 389 114	1 281 108	-	19 670 222
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL	18 389 114	1 281 108	-	19 670 222

Valeurs Nettes Comptables (En euros)	Valeurs Nettes Comptables 31/12/2022	Valeurs Nettes Comptables 31/12/2021
Marques et brevets	16 769	16 769
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	4 297 683	3 462 175
Fonds commercial	14 865 311	14 865 311
Immobilisations en cours	2 128 112	2 102 556
Autres immobilisations incorporelles	-	-
TOTAL	21 307 875	20 446 811

Le poste « Fonds commercial » comprend les fonds de commerce acquis ou intégrés par Bourse Direct lors d'opérations de croissance externe. Cette clientèle est toujours exploitée par la société au travers de ses différentes marques.

Sur une base semestrielle, le fonds commercial fait l'objet d'une étude multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés ainsi que d'autres indicateurs d'activité tels que le nombre de comptes clients ou le niveau d'activité de la clientèle (volume d'ordres exécutés). Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

Taux d'actualisation :	12,13 %
Durée d'actualisation :	5 ans
Taux de croissance à long terme :	2 %
Taux de croissance de l'activité et du volume d'ordres exécutés:	entre 3 % et 7 % selon l'échéance.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôts.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation de la première et troisième hypothèse est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation de la quatrième hypothèse est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au taux de croissance du volume d'ordres ne nécessiterait pas de constater de dépréciation.

Sur la base de cette analyse, aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2022.

Les immobilisations en cours comprennent principalement des logiciels et développements informatiques en cours de réalisation par la société.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation des immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en note 1.7, et des amortissements correspondants se présentent comme suit :

(En euros)	Valeur brute au 31.12.2021	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31.12.2022
Agencements, installations	135 643	-	-	135 643
Matériel de bureau informatique	7 647 228	145 858	-	7 793 086
Mobilier	11 168	-	-	11 168
Immobilisations corporelles en cours	-	1 073 430	-	1 073 430
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAL	7 794 039	1 219 288	-	9 013 327

(En euros)	Amortissements cumulés au 31.12.2021	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés au 31.12.2022
Agencements, installations	122 749	2 630	-	125 379
Matériel de bureau informatique	5 702 709	653 175	-	6 355 884
Mobilier	9 438	698	-	10 136
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAL	5 834 896	656 503	-	6 491 399

Valeurs Nettes Comptables (En euros)	Valeurs Nettes Comptables 31.12.2022	Valeurs Nettes Comptables 31.12.2021
Agencements, installations	10 264	12 894
Matériel de transport	-	-
Matériel de bureau informatique	1 437 202	1 944 519
Mobilier	1 032	1 730
Immobilisations corporelles en cours	1 073 430	-
Autres immobilisations corporelles	-	-
TOTAL	2 521 928	1 959 143

10. COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT

Ce poste se décompose de la façon suivante :

(En euros)	Actif		Passif	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Comptes de négociation et règlement	5 706 607	15 214 804	15 845 494	14 139 187
TOTAL	5 706 607	15 214 804	15 845 494	14 139 187

Les comptes de négociation et de règlement résultent des opérations sur titres menées par Bourse Direct dans le cadre de son activité de compensateur-négociateur et constituent principalement des comptes de suspens techniques vis-à-vis du marché.

11. AUTRES ACTIFS

Ils s'analysent comme suit :

(En euros)	31.12.2022	31.12.2021
Immobilisations financières	449 088	335 411
Personnel	1 000	7 596
Etat et organismes sociaux	2 741 160	2 017 192
Débiteurs divers	6 912 794	40 546
Créances sur des sociétés liées	-	62 248 691
TOTAL	10 104 042	64 649 436

A l'exception des immobilisations financières, principalement composées de dépôts et cautionnements constitués dans le cadre des activités de la société, les autres actifs sont tous à échéance de moins d'un an.

Au 31 décembre 2021, les créances sur des sociétés liées représentaient le dépôt de garantie versé par Bourse Direct dans le cadre de l'activité sur les marchés dérivés de sa clientèle. Bourse Direct a internalisé cette activité en 2022 en obtenant un agrément de compensateur sur les marchés dérivés. Le dépôt de garantie au titre de cette activité est désormais présenté en 'Débiteurs divers'.

12. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

La nature des principales composantes de ces comptes de régularisation est précisée ci-dessous :

(En euros)	31.12.2022	31.12.2021
Charges constatées d'avance	1 529 637	1 244 057
<i>Maintenance informatique</i>	495 369	454 365
<i>Achat d'informations et de flux</i>	238 475	213 208
<i>Redevances – Licences</i>	534 178	460 284
<i>Divers</i>	261 615	116 200
Produits à recevoir	641 548	594 716
TOTAL	2 171 185	1 838 773

13. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Ce poste se décompose de la façon suivante :

(En euros)	31.12.2022	31.12.2021
Actifs		
Créances sur des sociétés liées	1 828 990	31 377 139
Créances clients	21 881 063	3 239 466
Dépréciation de créances douteuses	-211 790	-225 440
TOTAL	23 498 263	34 391 165
Passif		
Comptes courants vis-à-vis de sociétés liées	508 361	456 609
Clients de la société de bourse	41 538	69 557
Avoirs de la clientèle	1 153 657 925	1 124 979 698
TOTAL	1 154 207 824	1 125 505 864

Ces créances et ces dettes ont une échéance de moins d'un an exception faite de créances clients à plus d'un an, considérées comme douteuses et faisant l'objet d'une dépréciation à 100 % pour la part non couverte par les garanties obtenues par la société lorsqu'une espérance de recouvrement existe ; dans le cas contraire, ces créances sont passées en perte (cf. note 20).

Au 31 décembre 2021, le dépôt de garantie versé par Bourse Direct dans le cadre de l'activité sur les marchés dérivés de sa clientèle était présenté sous la rubrique « Créances sur des sociétés liées » dans les autres actifs (cf. note 11). En décembre 2022, Bourse Direct a internalisé l'activité de ses clients sur produits dérivés en obtenant un agrément de compensateur sur produits dérivés.

14. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

Les autres passifs et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

(En euros)	31.12.2022	31.12.2021
Fournisseurs	4 195 832	2 037 972
Provision pour primes, congés payés et participation	1 844 864	2 450 824
Dettes sociales et fiscales	2 929 029	2 854 712
Dépôts de garantie clients	12 741 991	23 028 859
Créditeurs divers	366 461	115 411
Autres passifs	22 078 177	30 487 778
Charges à payer	498 525	1 281 979
Produits constatés d'avance	39 204	14 093
Comptes de régularisation	537 729	1 296 072
TOTAL autres passifs et comptes de régularisation	22 615 906	31 783 850

Les autres passifs sont tous à échéance de moins d'un an.

Les sommes présentées sous la rubrique « dépôts de garantie clients » correspondent aux sommes données en garantie par les clients dans le cadre de leur activité à règlement différé et sur les marchés dérivés.

15. PROVISIONS

Les mouvements de provisions se présentent comme suit :

(En euros)	Montant à l'ouverture de l'exercice 2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant au 31/12/2022
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions:					
- liées au personnel	-	-	-	-	-
- liées aux litiges clients et autres	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	500 000	-	-	-	500 000
Autres provisions	-	-	-	-	-
Sous total des provisions	500 000	-	-	-	500 000
Provision pour indemnité de départ à la retraite	1 111 846	253 719	111 148	-	1 254 417
Total	1 611 846	253 719	111 148	-	1 754 417

16. CAPITAUX PROPRES ET PLANS DONT LE PAIEMENT EST FONDE SUR DES ACTIONS

16.1 Variation des capitaux propres

A la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 53 999 379 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune contre 55 506 388 actions au 31 décembre 2021.

En Euros	31 Décembre 2021	Affectation résultat 2021	Dividende versé	Opérations sur le capital	Résultat de la période	31 Décembre 2022
Capital social	13 876 597	-	-	-376 752	-	13 499 845
Prime d'émission	22 116 755	-	-	-2 791 440	-	19 325 315
Réserves	1 399 032	-	-	-	-	1 399 032
Report à nouveau	26 532 027	3 436 161	128 422	-	-	30 096 610
Résultat de la période	7 321 608	-3 436 161	-3 885 447	-	5 480 535	5 480 535
Total	71 246 019	-	-3 757 025	- 3 168 192	5 480 535	69 801 338

Affectation du résultat 2021

Conformément à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 12 mai 2022, le résultat 2021 a été affecté de la manière suivante :

Distribution de dividende	3 885 447,16
Report à nouveau	3 436 161,14

	7 321 608,30

Capital social

Au cours de l'exercice 2022, le capital social de la société a baissé de 376 752,25 € à la suite de l'annulation de 1 507 009 actions propres (cf 16.4).

16.2 Plan d'options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2022, il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur.

16.3 Plan d'attribution d'actions gratuites

Au 31 décembre 2022, il n'existe aucun plan d'attribution d'actions gratuites en vigueur.

16.4 Actions propres

Au 31 décembre 2022, Bourse Direct détient 434 800 actions propres représentant 0,81 % du capital, affectées à l'objectif d'annulation ; aucune dépréciation n'est à constater.

Les variations enregistrées en 2022 sont les suivantes :

En Euros	Situation au 31/12/2021			Augmentations : Rachats			Diminutions: cessions / annulations			Situation au 31/12/2022		
	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur
Actions rachetées avec objectif d'annulation	2,19	1 697 300	3 717 358	3,13	244 509	764 685	2,10	1 507 009	3 168 193	3,02	434 800	1 313 850
Immobilisations financières	2,19	1 697 300	3 717 358,22	3,13	244 509	764 684,76	2,10	1 507 009	3 168 193	3,02	434 800	1 313 849,82

17. PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'établit à 36 621 682 euros en 2022, à comparer à 39 836 391 euros en 2021, soit en baisse de 8,1 %. Les principales composantes du produit net bancaire sont les suivantes :

- des produits de commission qui s'établissent à 33 431 706 euros en 2022, contre 40 458 509 euros en 2021 ;
 - des frais d'exécutions des transactions pour un montant de 5 804 248 euros en 2022, contre 6 499 063 euros en 2021 ;
- pour un nombre total d'ordres exécutés de 5,2 millions contre 6,1 millions d'ordres en 2021.

Les autres revenus proviennent essentiellement de produits de trésorerie et de tenue de comptes. Les autres produits d'exploitation sont, quant à eux, présentés en note 18.

Le chiffre d'affaires s'élève à 40 970 123 euros en baisse de 10,8 % par rapport à 2021.

18. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les autres produits d'exploitation bancaire se décomposent comme suit :

(En euros)	2022	2021
Produits réalisés avec les sociétés liées	110 017	141 492
Autres produits	2 571 831	2 292 978
TOTAL	2 681 848	2 434 470

Les autres produits sont principalement constitués de prestations informatiques et de ventes d'espace publicitaire.

19. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se composent comme suit :

(En euros)	2022	2021
Rémunération du personnel	7 511 952	7 136 051
Charges sociales	3 356 522	3 365 165
Impôts et taxes	1 334 791	1 395 180
Autres services techniques	9 354 696	10 353 759
Honoraires et frais annexes	1 400 616	1 426 913
Publicité, publications et relations publiques	1 119 238	952 684
Participation (incl. forfait social)	349 980	826 786
Frais postaux et de télécommunication	389 003	342 991
Autres charges d'exploitation	2 769 917	2 375 163
TOTAL	27 586 715	28 174 692

Les principales charges générales d'exploitation de la société sont constituées de frais de personnel, pour un montant de 10 868 474 euros en 2022, contre 10 501 216 euros en 2021 (hors participation). Les charges sociales incluent un montant de 772 876 euros au titre des charges de retraite.

20. COUT DU RISQUE

Ce poste, d'un montant de 13 651 euros en 2022 contre une charge nette de -32 362 euros en 2021, est principalement constitué de dotations et de reprises de dépréciation de créances de clients.

21. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel enregistre une charge nette de 2 683 euros contre un gain net de 53 494 euros sur la même période en 2021.

22. IMPOT SUR LES BENEFICES

Bourse Direct constate au titre de l'exercice 2022 une charge d'impôt de 1 627 789 euros contre 2 732 273 euros en 2021. Aucune charge d'impôt relative au résultat exceptionnel n'est à constater.

Pour rappel, la société avait également constaté au 31 décembre 2020 une dotation pour risque sur litige fiscal d'un montant de 500 000 € à la suite d'un contrôle fiscal conduisant à une proposition de rectification au titre de l'intégralité du CIR sur les 4 années contrôlées (exercices 2014 à 2017) d'un montant total de 1,6 million d'euros. La société conteste la position de l'administration fiscale sur la majorité des dossiers concernés et est actuellement dans un processus de réclamation contentieuse.

23. AUTRES INFORMATIONS

23.1 Engagements hors-bilan

(En euros)	31.12.2022	31.12.2021
Engagements donnés		
Titres en conservation	-	-
Titres à livrer	68 150 943	107 989 759
Garantie à 1ère demande donnée	-	-
Autres engagements donnés	643 697	1 051 873
TOTAL	68 794 640	109 041 632
Engagements reçus		
Titres à recevoir	59 069 903	100 842 506
Découvert autorisé des banques	-	-
Caution reçue sur découvert autorisé	-	-
Caution reçue sur garantie à 1ère demande	-	-
Autres garanties reçues de la clientèle	88 018 233	75 390 142
Autres engagements reçus	-	-
TOTAL	147 088 136	176 232 648

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations d'achats et de ventes de titres pour le compte des clients de la société.

Les titres détenus en conservation pour le compte des clients représentent 5 412,0 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 5 737,4 millions d'euros au 31 décembre 2021.

L'acquisition de la société Exoé a fait l'objet d'une garantie de passif et d'autres engagements.

23.2 Eléments de l'actif et du passif relatifs à des entreprises liées

Bourse Direct dispose d'une convention de cash-pooling avec VIEL & Cie avec un objectif d'optimisation de la gestion de la trésorerie.

23.3 Effectif

	2022	2021
Effectif à la clôture	125	124
. <i>Cadre</i>	92	84
. <i>Non cadre</i>	33	40
Effectif moyen	129,8	118
. <i>Cadre</i>	87,7	79
. <i>Non cadre</i>	42,1	39

23.4 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire, se répartissent de la façon suivante :

(En euros)	2022
Conseil de surveillance	20 000
Directoire	611 407
TOTAL	631 407

Les membres du Conseil de surveillance indépendants perçoivent une enveloppe globale de jetons de présence d'un montant net de 20 000 euros.

Les autres membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce, aucune avance ni aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants de la société.

23.5 Risques potentiels

Bourse Direct opère dans le secteur financier et fait l'objet d'une surveillance par les autorités de régulation prudentielle et de marché. Ainsi, des contrôles, pouvant déboucher sur des procédures, sont régulièrement diligentés au sein de la société dans le cadre de cette surveillance.

23.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires versés en 2022 et 2021 par la société à ses commissaires aux comptes sont les suivants :

	<i>Ernst & Young Audit</i>			<i>Fidorg Audit</i>				
	<i>Montant</i>	<i>(€ HT)</i>	<i>%</i>		<i>Montant</i>	<i>(€ HT)</i>	<i>%</i>	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2021	2021
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels & Conso	105 200	95 250	55%	55%	87 100	78 000	45%	45%
Autres services	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	105 200	95 250	55%	55%	87 100	78 000	45%	45%
Autres prestations rendues par les réseaux								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	105 200	95 250	55%	55%	87 100	78 000	45%	45%

24 – CONSOLIDATION DE BOURSE DIRECT

Au 31 décembre 2022, Bourse Direct établit des comptes consolidés à la suite de l'acquisition d'une participation majoritaire dans la société Exoé en 2021. La société est par ailleurs intégrée dans la consolidation des comptes de VIEL & Cie, dont le siège social est situé au 9, Place Vendôme - 75001 Paris, et dont la maison mère est Viel et Compagnie-Finance ; 23 Place Vendôme - 75001 PARIS.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En K€	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dépréciation des prêts et avances aux filiales	Provision pour risques filiales	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par les sociétés au cours de l'exercice
				Brute	/ Nette							
EASDAQ NV			8,34%	1 454	1 454	-	-	-	-	6 599	-1 052	-
EXOE SAS	554	3 782	80% *	9 054	9 054	-	-	-	-	6 146	907	537

(*Après prise en compte de l'annulation de titres autodétenus)